

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-1559/SG/CG rendant exécutoire la délibération n° 10-70 du 17 décembre 1970, du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation de la deuxième décision modificative du budget de l'office pour l'exercice 1970.

n° 70-1559/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
23 décembre 1970

Numéro JO
n° 1 du 11/01/1971

Date du numéro
11 janvier 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 10-70 du 17 décembre 1970, du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications, portant approbation de la deuxième décision modificative du budget de l'Office pour l'exercice 1970, et arrêtant ce budget, en recettes et en dépenses, aux montants bruts ci-après : fonctionnement : deux cent soixante-neuf millions six cent cinquante-cinq mille francs de Djibouti (269.655.000 F.D.) : opérations en capital : quarante-sept millions cent cinquante-cinq mille francs de Djibouti (47.150.000 F.D.).